



Passerelles RH

Eclairez vos talents !

**PRÉSENTATION BILAN DE COMPETENCES
& ACCUEIL**



ÉCLAIREZ VOS TALENTS !

Corinne QUÉRIC

Passerelles RH

Passionnée par les Ressources Humaines et les relations professionnelles, je propose sur le territoire Breton un accompagnement RH de proximité. Ma motivation et le sens que je donne à mes missions sont pragmatiques et opérationnels.

Psychologue du travail de formation, j'ai travaillé 7 ans au Parc Astérix en qualité de responsable Recrutement et du développement RH, j'y ai renforcé ma connaissance des métiers, des personnalités, du service.

Mon outil préféré est Process Communication Model®, pour éclairer les talents, notre personnalité et ce qu'elle dit de nous dans nos habitudes de travail et nos comportements quotidiens.

- Représentante légale
- Responsable pédagogique
- Responsable administrative
- Responsable financier
- Chargée de Bilan de Compétences



Recrutement de vos collaborateurs



Formations



Bilan de compétences



La Process Com®



Séminaires et événements



Externalisation de la fonction RH

PASSERELLES RH

Depuis 2014, Passerelles RH est implanté en Bretagne, je vous accueille dans de beaux bureaux à St jacut de la mer au 21 rue de dinan 22750

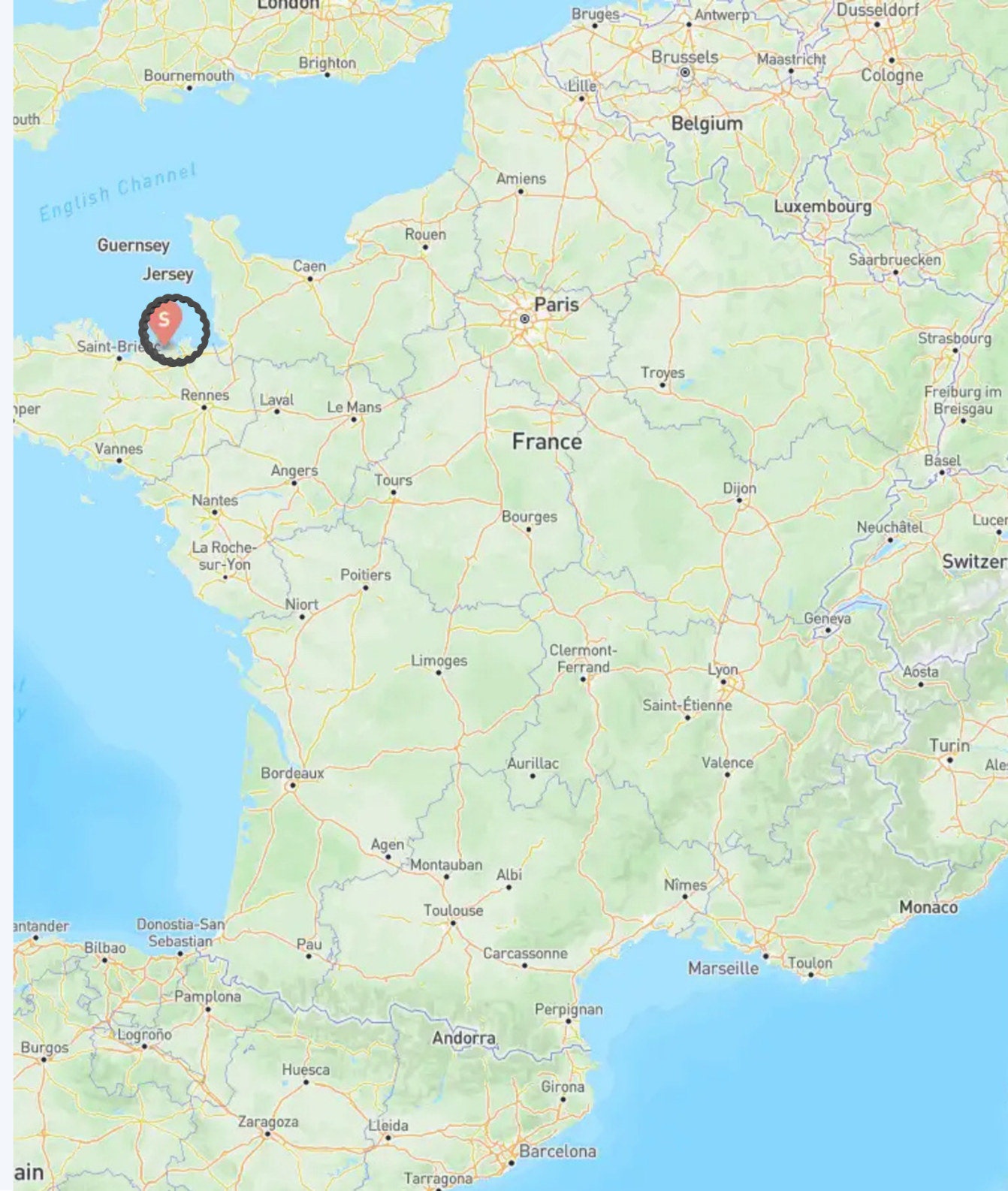
ou au sein d'espaces de Coworking à Taden ou à Plouer sur rance en fonction de l'accessibilité

Corinne QUÉRIC

Gérante de
Passerelles RH

+ 06 61 06 59 69

cqueric@passerellesrh.fr



NOS BUREAUX ACCES ET RESTAURATION

Je vous accueille dans les locaux de st jacut de la mer 21 rue de Dinan
Restauration sur la presqu'île, crêperies et brasserie ou épicerie carrefour market



ST JACUT DE LA MER

Accès en voiture ou en BUS BREIZH GO LIGNE 14

LIGNE 14 SAINT-MALO – SAINT-CAST			LMMe]VSD	LMMe]VS	LMMe]VS	LMMe]VSD
Jours de circulation						
Renvois à consulter						
SAINT-MALO	Gare Quai B		9:00	14:55	17:00	18:45
	Maupertuis - Hôpital		9:05	15:00	17:05	18:50
	Doutreleau		9:11	15:06	17:11	18:56
LANCIEUX	Église		9:27	15:22	17:27	19:12
	Le Moulin		9:29	15:24	17:29	19:14
	La Mettrie		9:30	15:25	17:30	19:15
PLOUBALAY	Gare		9:33	15:28	17:33	19:18
	La Giclais		9:35	15:30	17:35	19:20
	SAINT-JACUT-DE-LA-MER					
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	Église		9:45	15:40	17:45	19:30
	Maison SNCF		9:48	15:43	17:48	19:33
	La Ville es Maçons		9:54	15:49	17:54	19:39



NOS RESSOURCES



NOS RESSOURCES

PASSERELLES RH met à disposition des bénéficiaires du matériel et des ressources, pour un déroulement optimal de l'accompagnement ou de la formation :



- Ordinateurs et imprimante, TV connectée, Paperboard, vidéo-projecteur
- Accès wifi
- Plateforme d'accès à des sites et des documents ressources tels que "explorama métiers"
- Un réseau d'entreprises avec qui échanger et analyser les pistes métier révélées durant le bilan
- Une connaissance du tissu économique et des rouages des Ressources Humaines
- Culture et compétences RH et Recrutement
- Un accompagnement pragmatique et opérationnel :
- Cartes mentales MINDMAPPING pour la prise de notes durant le bilan,
- Cartes et images en photolangage,



LES ACTIVITÉS DE PASSERELLES RH



NOS PRESTATIONS

Recrutement

Que vous soyez une TPE, une PME ou une grande entreprise, le recrutement est une tâche difficile. Passerelles Rh recrute pour vous le profil adéquat !



La Process Com®

PCM est utilisé dans 54 pays par les plus grandes entreprises, telles que la NASA, l'Oréal, Pixar et BMW, grâce à un réseau de plus de 4000 formateurs et coachs certifiés.



Formations

Vous recherchez une formation pragmatique, opérationnelle, sur-mesure, transposable dans votre quotidien ? Passerelles RH, organisme de formation certifiée QUALIOP1, propose une palette formations pour toutes personnes en recherche d'outils et de techniques RH, de développement personnel dans son management au quotidien.



Orientation scolaire et Vocation professionnelle

Dans le cadre de votre parcours scolaire, vous ressentez le besoin d'un accompagnement individualisé en mesure de vous éclairer sur vos aspirations professionnelles et personnelles, Passerelles RH est là pour vous aider !



Externalisation RH

Vous n'avez pas de fonction RH dédiée en interne ? Vous souhaitez faire un bilan de vos ressources, nous confier vos entretiens professionnels, profiter d'un reporting RH que nous construisons ensemble pour un bilan tous les 6 ans avec vos salariés ?



Bilan de compétences

Notre vie professionnelle remplit notre quotidien. Et effectivement, il arrive que parfois, on se demande si on est au bon endroit, si notre métier correspond toujours à nos aspirations personnelles et professionnelles, en phase avec notre vie, nos envies.



Notre offre “Bilan de compétences”

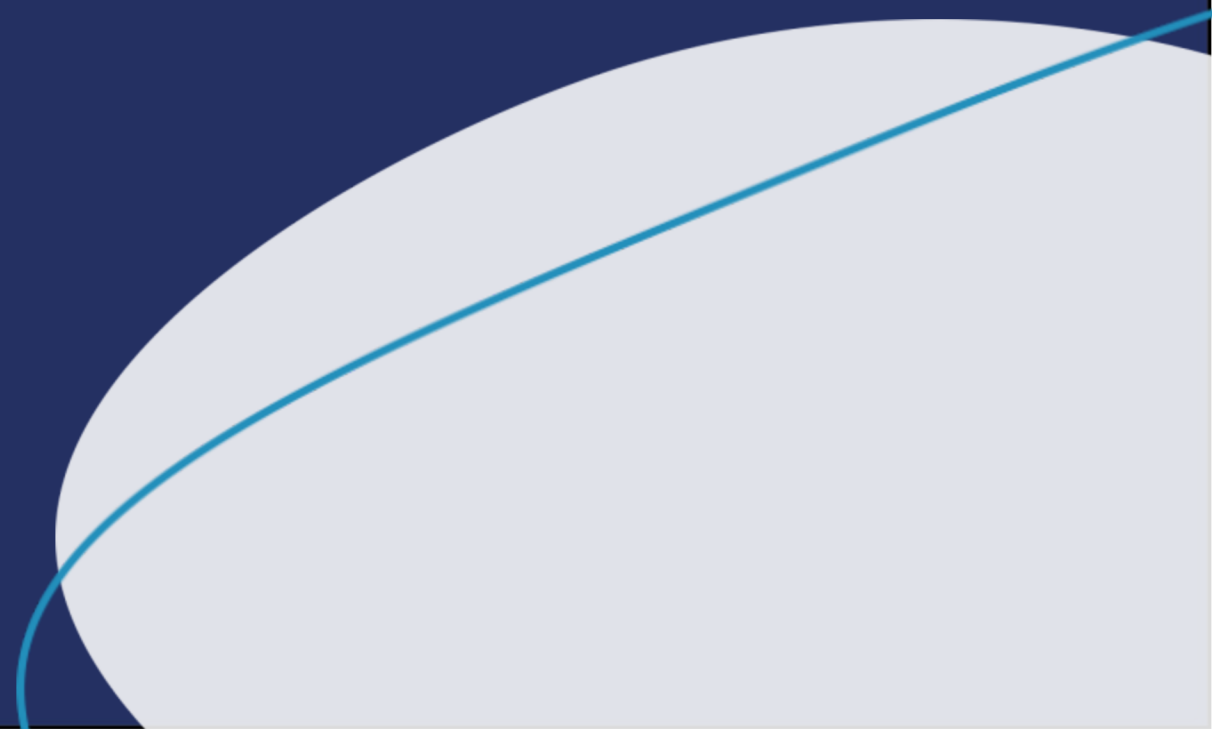
Nous proposons 2 types de bilans de compétences :

Des bilans de compétences s'adressant principalement aux salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi, qui souhaitent souvent le mener “hors temps de travail” et le financent principalement via leur compte CPF.

Des bilans de compétences initiés par l'employeur, qui les proposent à leurs salariés pour répondre à des problématiques particulières : adaptation de poste de travail dans le cadre d'une problématique de santé/handicap, ajustement d'un poste sénior et réflexion sur un projet pour “l'après”, évolution professionnelle en interne ou départ accompagné.



NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ



DÉMARCHE QUALITÉ

Pour une formation de qualité, préférez un organisme certifié !
Passerelles RH vous accompagne dans une démarche de qualité.

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES

ILS ME FONT CONFIANCE



DÉMARCHE QUALITÉ



RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES

Nos bilans de compétences et nos formations sont réalisés en conformité avec les textes du Code du Travail en vigueur concernant notamment l'information des stagiaires et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation.

Le cabinet PASSERELLES RH est engagé depuis plus de 2 ans dans une **démarche qualité QUALIOPI**, qui régit les conditions de déroulement des prestations "formation" et "bilan de compétences", le niveau de qualité attendu, le type d'information mis en place, le respect des bonnes pratiques pour la gestion d'une prestation.

Les consultants-formateurs de PASSERELLES RH sont tous signataires de cette charte. Elle garantit notamment les principes de respect, de consentement, de confidentialité et de neutralité pour établir avec la personne accompagnée une relation permettant à celle-ci d'être actrice et responsable de son bilan.

Ce référencement vous permet de solliciter une prise en charge de vos coûts pédagogiques et des frais annexes lors des formations que nous organisons.

NOTRE PUBLIC



Chef d'entreprise



Manager



Chef d'équipe



Particulier :
en recherche d'un
bilan/projet/perspective
professionnel(le)

ÉCLAIREZ
VOS
TALENTS !

APPROCHE PÉDAGOGIQUE





NOTRE APPROCHE



Les séances sont menées par un consultant expert, également psychologue du travail, qui permet au bénéficiaire d'analyser en profondeur son parcours et de faire émerger ses propres solutions, pour en favoriser la mise en oeuvre.

1- Phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche
- Définir et analyser les besoins
- Informer des conditions de déroulement de la prestation (calendrier, procédures, méthodes, techniques employées)

2- Phase d'investigation

- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identifier les acquis et aptitudes professionnels
- Évaluer les connaissances générales, le cas échéant identifier les connaissances générales
- Déterminer les potentiels d'évolution professionnelle

3 - Phase de conclusion

- Récapituler les résultats de la phase d'investigation
 - Recenser les points d'appui et les obstacles à la réalisation d'un projet professionnel
 - Définir les principales étapes de la mise en oeuvre du projet sous forme de plan d'action
- Validation du document de synthèse

LES OUTILS MOBILISÉS

Analyse détaillée du parcours personnel et professionnel

- Analyse détaillée des activités, des connaissances et des aptitudes professionnelles, repérage des compétences professionnelles.
- Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Passation de tests d'intérêts et de personnalité (tels inventaires d'intérêts professionnels, inventaires de personnalité et de comportement professionnel...) type VOCATION, central TEST, RIASEC.
- Supports de restitution des résultats d'investigation.
- Étude des possibilités d'évolution professionnelle.
- Analyse des métiers (Référentiel ROME, Vidéo, Planches métiers, Explorama, fiches métiers ONISEP).
- Analyse des compétences acquises et à acquérir au regard du projet formulé.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel.
- Élaboration d'un plan d'action.
- Rédaction de la synthèse et entretien de restitution.
- Les partenaires emplois, dévolution et de formation tels que CLPTS, France Travail, Centres de formation, écoles, CEP
- **Enquêtes métiers avec guide d'entretien : Accès au réseau de PASSERELLES RH pour les mises en relation**

En fin de bilan, le consultant remet au bénéficiaire sa synthèse complétée par les résultats de ses tests.

Durée de 16 heures en présentiel

5 séances de 3h réparties sur 3 mois maximum + un RDV de synthèse et validation du bilan et de son plan d'action

+ un RVD de SUIVI 6 mois après le bilan



Propriété des résultats du bilan

Le bénéficiaire est le seul propriétaire des résultats et de la synthèse du Bilan et nous ne le transmettons pas à des tiers.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Stagiaires en formation



I – Préambule

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action de formation organisée par PASSERELLES RH quelques soient les locaux utilisées.

II – Dispositions Générales

Article 1 : Conformément à la législation en vigueur (art. L6352-3 modifié par la LOI du 05/09/2018), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires. Tout organisme de formation établit un règlement intérieur applicable aux stagiaires et aux apprentis. Ce règlement constitue un document écrit qui détermine les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité dans l'établissement et de discipline ainsi que les modalités de représentation des stagiaires et apprentis.

III – Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

IV – Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 4 : Interdiction de fumer et de vapoter

Il est strictement interdit de fumer au sein des locaux.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au formateur et à son employeur.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

V - Discipline

Article 8 : Tenue et horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par PASSERELLES RH et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit son employeur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 11 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 12 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

PASSERELLES RH décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de la formation.

Article 13 : Non-respect du règlement

Le formateur PASSERELLES RH se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de ce règlement.

VI - Communication

Article 14

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de PASSERELLES RH :

<http://www.passerellesrh.fr>

Le formateur présente systématiquement le règlement intérieur à l'ensemble des stagiaires et le laisse en consultation libre durant toute la durée de formation dans sa salle de formation et en informe les participants.

Mis à jour le 10/02/2026

PASSERELLES RH

21 rue de Dinan, 22750 Saint-Jacut de la Mer

Corinne QUERIC Gérante du Cabinet

L'ACCESSIBILITÉ



L'ACCESSIBILITÉ

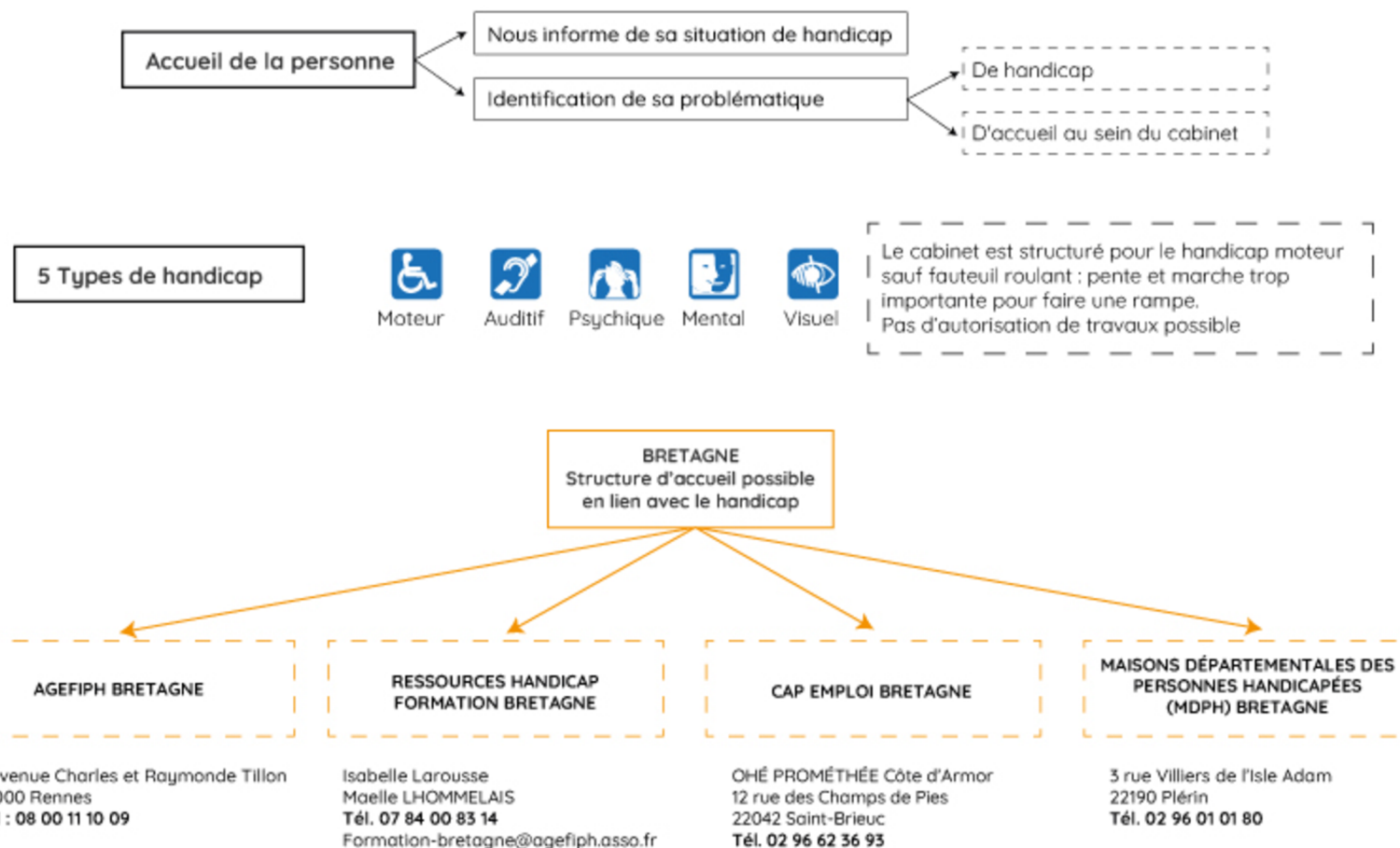
Pour les personnes en situation de handicap, deux procédures sont formalisées :

- une sur l'accueil ;
- une sur la réorientation du public en situation de handicap.

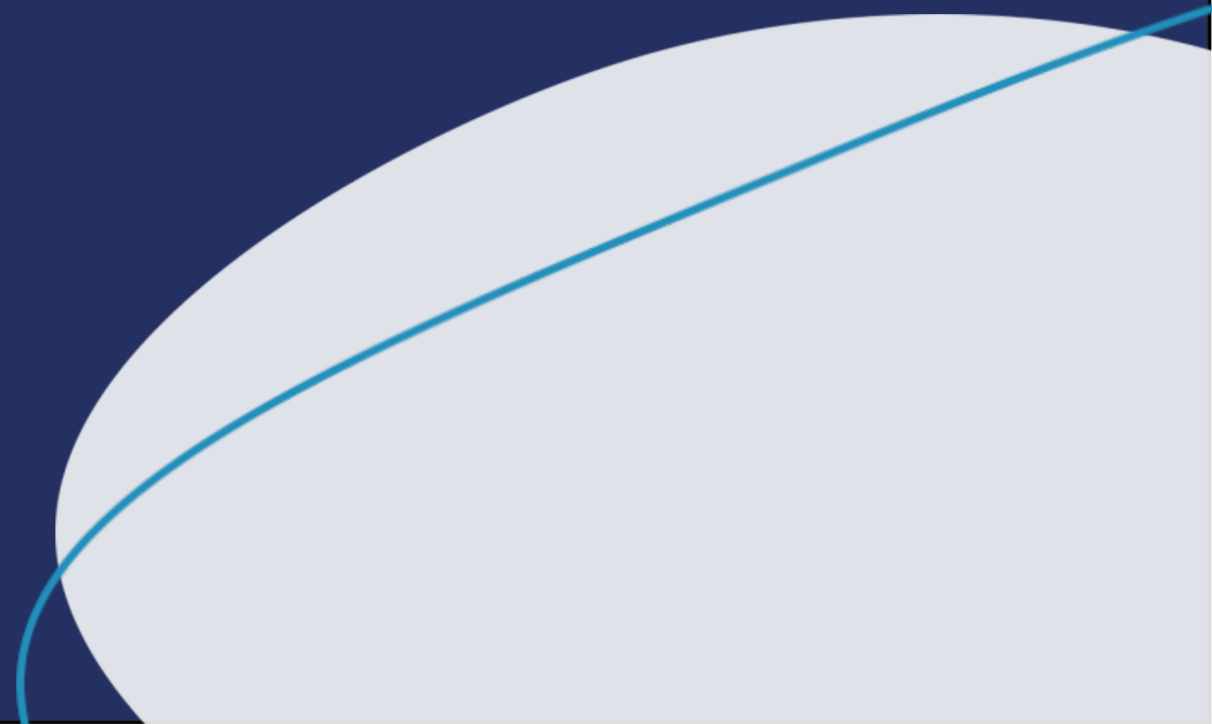
Nous contacter pour étudier les aménagements et solutions possibles.

Pour les personnes en fauteuil ou difficultés pour monter les escaliers, PASSERELLES RH vous proposera un des espaces de coworking partenaires

PROCEDURE DE REORIENTATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP



LES NUMÉROS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'URGENCE

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

 **17**
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

 **112**
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

 **18**
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

 **15**
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS



INFORMATIONS UTILES

NOS COORDONNÉES

 06 61 06 59 69

 cqueric@passerellesrh.fr

 21 Rue de Dinan 
22750 Saint-Jacut de la Mer

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :
09h00 - 18h00





Passerelles **RH**

Eclairez vos talents !



Corinne QUERIC

ÉCLAIREZ VOS TALENTS !

